



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Renouvellement de la convention avec l'Autre cercle

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre...) et dans un domaine tels que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation...

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de discrimination constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

En 2018, Dijon métropole a été sollicitée par l'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté, dont le siège se trouve à Dijon, pour élargir son champ d'action de lutte contre les discriminations à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères.

L'association régionale Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté est une association de lutte contre les discriminations LGBTQ+ (Lesbienne, Gay, Bi, Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme. L'Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres. L'association est membre d'une fédération nationale.

L'association au niveau régional et national produit ainsi des ressources et organise des actions qui facilitent le partage de bonnes pratiques de lutte contre les discriminations dans le milieu du travail. C'est ainsi qu'il y a moins d'un mois, avec le soutien de Dijon métropole, a pu paraître un guide d'inclusion des femmes lesbiennes au travail. Le 18 octobre 2022, une table ronde a été organisée à Dijon à l'occasion d'une remise de prix qui a permis de partager les expériences en matière d'inclusion au travail entre employeurs publics et privés de la région.

L'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté propose à Dijon métropole de poursuivre le développement des actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères. Après une première délibération en 2018, la présente délibération permettrait de poursuivre la dynamique engagée. L'association l'Autre Cercle vient également au soutien de la Labellisation diversité de la collectivité. Par exemple, le Baromètre LGBTQ+ qu'elle réalise permet d'identifier les discriminations perçues par les agents et de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

En signant la charte d'engagement LGBTQ+ jointe en annexe, la collectivité prend aussi la décision de s'engager dans des actions afin de créer un environnement inclusif pour les personnes LGBTQ+, veiller à une égalité de droit et de traitement, soutenir les personnes victimes de discrimination et partager les bonnes pratiques.

Aujourd'hui, plus de 230 organisations ont signé la charte. Afin de bénéficier de l'appui de l'association, la signature de la charte implique le versement d'une contribution de 1 750€ pour 3 ans au titre des 3 collectivités, Dijon métropole, Ville de Dijon et CCAS.

La présente délibération permet donc d'engager le processus de renouvellement de la signature de la charte, d'engagement LGBTQ+ et le cas échéant la signature de celle-ci.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'engagement du processus de renouvellement de signature de la charte LGBTQ+,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la charte au terme du processus de renouvellement,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN